PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2021

DÉLIBERATION N° B.2021-19

PROLONGATION DE L'EMPLOI D'INGENIEUR A TEMPS NON COMPLET (17,5/35^E) CHARGE DU DIAGNOSTIC MARQUE PARC

Date de la convocation 8/02/2021

Nombre de délégués En exercice : 23 Présents : 12

Votants: 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0 Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	х				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	х		
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	х				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	PETIT Christophe					
	SIMANDOUX Nelly			Х		
23	DEFEMME Catherine			X		
	SIMONET Valérie			Х		
87	LARDY Brigitte			Х		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	х				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	х				
CGS	NICOUX Renée	х				
PV						
Т	OTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément	х				
	HORNEBECK Catherine	х				
	MIGNAUT Thomas	х				
	POUYAUD Bernard	х				
23	MAGRIT Gilles			Х		
	MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	х		
	SALVIAT Gérard	×				
87	LAHAYE Françoise	х				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
	TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en L'imousin)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)



CODE PROJET: 5106

Charte de Parc 2018-2033:

Axe 1 - Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et son environnement Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales Mesure 20 : Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles.

Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Par délibération B2020-77 du 13 octobre 2020, le bureau syndical avait décidé la création d'un emploi non permanent d'ingénieur à temps non complet (17,5/35°) pour accroissement temporaire d'activité afin d'établir un diagnostic de la Marque Parc.

La marque « Valeurs Parc » est un outil de développement et de valorisation économique, sociale et environnementale, attribuée à des produits et services élaborés sur le territoire du Parc selon trois critères fondamentaux : le lien au territoire, la dimension humaine et le respect de l'environnement.

Suite au constat d'un nombre de produits labellisés Marque Valeur Parc relativement faible au regard du temps et des moyens humains consacrés à cette mission, une démarche de diagnostic avait été lancée.

Un emploi d'ingénieur à temps non complet de 17,5/35° pour une durée de 6 mois a donc été décidé par le bureau syndical avec une double mission :

- Evaluer le potentiel sur le territoire (nombre de filières, nombre de produits, volume de production...) tant du point de vue de l'offre que de celui de la demande,
- Evaluer les bénéfices territoriaux apportés par la démarche de labellisation.

Suite à cette création de poste, une ingénieure a été recrutée le 19 octobre 2020. Son contrat prendra fin au 18 avril 2021.

En fonction de la stratégie qui sera décidée dans les semaines qui viennent par les instances du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin, il pourra être nécessaire d'approfondir ce travail de diagnostic et de dégager de nouvelles pistes pour la Marque Parc.

Si tel est le cas, la mission confiée à l'ingénieure en poste devra être prolongée.

Il est donc proposé de permettre la prolongation éventuelle de l'emploi d'ingénieur à temps non complet chargée de la Marque Valeur Parc pour un maximum de 6 mois dans le cadre d'un accroissement d'activité

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-l-1°;

Vu la délibération C2020-33 du Comité Syndical du 22 septembre 2020 ayant porté délégation d'attribution au Bureau Syndical et au Président ;

Vu la délibération B2020-77 du 13 octobre 2020 ayant créé un emploi non permanent d'ingénieur à temps non complet (17,5/35°) chargé de mission Marque Parc dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (article 3-l-1° de la loi 84-53) pour une durée de 6 mois ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer ou supprimer les emplois non permanents :

Considérant qu'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité peut être créé pour une durée maximale de 12 mois ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants, Après en avoir délibéré,

APPROUVE:

- La prolongation de l'emploi d'ingénieur à temps non complet (17,5/35°) chargé du diagnostic Marque Parc pour une durée de 6 mois supplémentaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

AUTORISE le Président à :

- Procéder au recrutement nécessaire dans la limite maximum de 6 mois supplémentaires en fonction de la stratégie qui sera adoptée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin en matière de Marque Parc.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus Pour Extrait certifié conforme

> Le Président, Philippe: BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25.02.2 LEt qu'elle a été affichée le Le Président,

REÇU LE 2 5 FEV. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)

